

« Un risque élevé et immédiat de génocide » : comment les peuples autochtones sont menacés par l'industrie minière

Jessica Stephan

L'industrie minière se passe généralement du consentement libre et éclairé des populations touchées par son installation, à l'encontre du droit international. Avec des conséquences dramatiques.

Ils sont parmi les populations les plus touchées par l'industrie minière. Si les peuples autochtones ne représentent que 6 % de la population mondiale, ils sont impliqués dans 34 % des conflits sociaux et environnementaux. Et comptent pour 43 % des défenseurs des droits assassinés en 2023 dont « l'industrie minière (est) de loin le plus important moteur parmi tous les secteurs », selon l'ONG Global Witness. Des drames qui se déroulent loin des regards.

Sur l'île d'Halmahera, en Indonésie, les Hongana Manyawa, ou Tobelo des forêts, feraient même face à « un risque élevé et immédiat de génocide », selon un rapport de l'ONG Survival International. En cause : la plus grande mine de nickel au monde, Weda Bay Nickel (WBN), qui a fourni 17 % de la production mondiale, en 2023, notamment pour alimenter la demande en batteries électriques.

WBN est exploitée par le groupe sidérurgique chinois Tsingshan et la compagnie minière française Eramet, dont l'État est actionnaire. Selon cette dernière, en décembre 2023 : « Des études menées par des experts ont été réalisées et continuent d'être menées pour assurer une coexistence pacifique et respectueuse avec les groupes tobelo afin de garantir une atténuation efficace de tout impact que l'activité pourrait avoir sur eux. »

Aucun consentement préalable libre et éclairé demandé

Pourtant, la forêt dont ils dépendent pour se nourrir est peu à peu détruite, selon Survival International, qui pointe également le risque d'« apporter des maladies mortelles » à ce peuple autochtone non contacté (sans contact avec les personnes extérieures - NDLR).

Pour éviter leur « anéantissement », l'ONG demande « l'arrêt de l'activité minière sur leurs terres et (...) l'établissement d'une zone interdite d'accès ». D'autant qu'aucun consentement préalable, libre et éclairé ne leur aurait été demandé selon l'association, en violation du droit international.

Un cas loin d'être isolé. Dans un rapport de 2022, Amnesty International dénonce les concessions minières accordées par le gouvernement suédois « sur des terres utilisées par les Sâmes comme pâturages pour les rennes, et ce malgré l'opposition massive des villages sâmes concernés, du Parlement sâme, de l'Agence suédoise de protection de l'environnement et de deux rapporteurs spéciaux des Nations unies ». Un choix qui « ne respecte pas le principe du consentement libre, préalable et éclairé ainsi que le droit des peuples autochtones ».

« Une remise en cause de leur mode de vie »

Les Sâmes ou Samis, un peuple nomade éleveur de rennes, subissent « non seulement une fragmentation, mais aussi une dégradation des habitats », précise Aurore Stéphant, de l'association SystExt (Systèmes extractifs et environnements). Et de pointer « une remise en cause beaucoup plus générale de leur mode de vie et leur rapport au territoire sur lequel ils sont installés historiquement ».

Les catastrophes se multiplient. En témoigne la rupture, le 25 janvier 2019, du barrage minier de Brumadinho, au Brésil, qui a entraîné le déversement de douze millions de mètres cubes de résidus miniers dans la rivière Paraopeba, tuant 270 personnes. Les peuples autochtones pèsent bien peu, face à un secteur en pleine expansion.

[Cet article est paru dans L'Humanité \(site web\)](#)